

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 77 Production déléguée des éditions Nuit Blanche de 2016 à 2019 - marché de services (article 30) - principe et modalités de lancement.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n°2006-975 portant Code des Marchés Publics du 1^{er} août 2006 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un marché public de services passé suivant la procédure prévue par l'article 30 du code des marchés publics pour la production des éditions de Nuit Blanche de 2016 à 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement de la procédure adaptée relevant de l'article 30 du Code des Marchés Publics, relative à un marché de production déléguée de l'opération Nuit Blanche pour les éditions 2016 à 2019.

Article 2 : Sont approuvés le cahier des clauses particulières, le règlement de la consultation et l'acte d'engagement, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs au marché de production déléguée de Nuit Blanche Paris de 2016 à 2019, pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, rubrique 33 et nature 611 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, sous réserve des décisions de financement ; au chapitre 21, rubrique 33, et nature 2161 du budget d'investissement au titre des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO